

NON à l'extension des heures d'ouverture des commerces!

Appuyés par les grands distributeurs du commerce de détail, les parlementaires genevois ont voté une modification de la Loi sur les heures d'ouverture des commerces visant à généraliser une nocturne à 20h en semaine, à 19h le samedi et à autoriser l'ouverture des commerces quatre dimanches par année. Ci-dessous cinq bonnes raisons de signer notre référendum au dos de cette page!

1 Péjoration des conditions de travail de 20'000 personnes!

La généralisation des nocturnes et le travail du dimanche provoqueront une grave dégradation des conditions de travail du personnel de vente.

Les conditions de travail des 20'000 vendeuses et vendeurs de ce canton sont déjà suffisamment précaires: des salaires minimaux inférieurs à 3'500 francs sur 13 mois pour 42 heures par semaine, des journées de travail dépassant régulièrement les 12h00, des heures supplémentaires jamais payées,...

Une flexibilisation accrue aura d'importantes conséquences sur le bien-être, voire sur la santé de ces employé-e-s déjà surmenés, dont la plupart sont des femmes. L'organisation pratique de la vie sociale et familiale du personnel deviendra impossible avec ces horaires.

L'extension des horaires d'ouverture imposée par le patronat ne s'accompagne d'aucune compensation sérieuse pour le personnel: aucune garantie pour les mères de famille de pouvoir quitter leur travail à des heures décentes, aucune amélioration salariale,...

2 Aucune création d'emploi

L'extension des heures d'ouverture des commerces ne créera pas d'emplois supplémentaires. L'expérience de l'extension des horaires du jeudi et du vendredi de 2002 montre que c'est principalement le personnel en place qui doit assumer les nocturnes. Lorsque de nouvelles personnes sont engagées, c'est sur la base de temps partiels extrêmement réduits et particulièrement précaires, qualifiés "d'emplois étudiants". En lieu et place de créer des emplois, l'extension des heures d'ouverture des commerces multipliera les temps partiels imposés, donc les emplois précaires!

3 Consommer toujours plus... mais avec toujours moins d'argent?!

Contrairement aux bénéfices des grands distributeurs, les salaires réels de l'essentiel de la population ont stagné ces dernières années, voire même reculé dans certaines branches (comme le commerce de détail à Genève!). Il ne suffit pas de multiplier les heures vouées aux achats pour relancer la consommation.

En revanche cette mesure aura des coûts écologiques et

sociaux durables: restructuration irréversible du secteur de la distribution toujours plus en faveur des grands groupes, modification profonde des mentalités vers des horaires de travail toujours plus étendus au détriment de la vie sociale et familiale, acquiescement pour le long-terme à des dépenses énergétiques supplémentaires superflues (éclairage, chauffage, déplacement), etc.

4 Destruction du petit commerce et des marchés

Seuls les grands groupes comme COOP, Migros ou encore Manor sont en faveur d'une extension des heures d'ouvertures des commerces. Une étude du Département de l'économie montre que 78% des commerçants du centre-ville y sont opposés.

Les ouvertures prolongées mettent à mal le petit commerce et les marchés de quartier, en les exposant toujours plus à la concurrence des grands distributeurs. Des services de proximité, ainsi que l'offre en produits de qualité et d'origine régionale, sont directement et durablement menacés par la libéralisation des horaires, ce au profit des biens industriels et standardisés vendus par les grands distributeurs.

5 Des consommateurs frustrés dans une ville qui s'ennuie?

La loi actuelle permet déjà aux commerces d'ouvrir 67h30 par semaine. De plus, les magasins qui n'emploient pas de personnel sont autorisés à ouvrir en-dehors de ces heures. Les habitant-e-s du canton peuvent donc déjà faire leurs courses en dehors des heures légales dans toutes les épiceries de quartier, dans les stations-services, sur les marchés dominicaux ainsi qu'à la gare et à l'aéroport.

D'autre part, l'extension des horaires d'ouverture ne contribuera pas à améliorer, ni même à accroître l'animation du centre ville et des quartiers. A l'heure actuelle, les magasins sont déserts le jeudi et le vendredi soirs. Si le Parlement se soucie d'accroître la qualité et la quantité d'offre en divertissements, il doit favoriser le développement des lieux de sociabilité et de culture tel que cafés, cinémas, théâtres, clubs sportifs ainsi que des lieux et activités pour enfants et adolescents. C'est là, et non dans les grandes surfaces, que nous voulons nous retrouver en soirée et le dimanche!

Comité référendaire contre l'extension des ouvertures des commerces:

L'Association des marchés, Collectif Haddock, Comedia, CUAE, Gauche anticapitaliste, Groupement des entrepreneurs indépendants et progressistes, Jeunesses socialistes, Mouvement pour le socialisme, Parti du Travail, Parti socialiste, ROC, SIT, SolidaritéS, Syna, Unia, United Black Sheep, Les Verts, La Ville

Le GEIP - Groupement des Entrepreneurs et Indépendants Progressistes -

s'oppose à la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), car :

L'extension des heures d'ouverture **profite principalement aux grands magasins au détriment du commerce de proximité et des marchés hebdomadaires**. Les boutiques sont souvent tenues par des indépendants qui ne peuvent étendre leurs heures de travail à l'infini, or ce sont elles qui donnent de la personnalité et de l'attrait à notre ville par leurs démarches originales. Dans ces commerces, comme la demande réelle d'ouverture prolongée est quasi-inexistante, engager du personnel pour ouvrir plus aurait finalement un impact économique négatif.

La **consommation n'est pas un « art de vivre » et les centres commerciaux ne doivent pas remplacer la place du village** et les lieux de loisirs, terrains de sport, associations, maisons de quartier, des lieux où se construit le lien social.

L'extension des plages horaires de travail participe à **l'effritement de la sphère familiale**, les deux parents travaillant selon des horaires de plus en plus différents. La collectivité est aussi touchée : qui va voter des crédits supplémentaires pour étendre les heures d'ouverture des crèches et des structures d'accueil parascolaires ?

Cette « adaptation à l'évolution de la société » ne fait que conforter et justifier des **pratiques de travail déterres, heures supplémentaire à rallonge et non payées, travail fragmenté, sur appel, du soir et du week-end**. Les horaires d'ouverture sont un marqueur social important, cette extension est un premier pas symbolique vers une dérégulation complète des horaires de travail.

REFERENDUM

contre la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) du 17 juin 2010 (I 1 05 - PL 10448).

Les électeurs et électrices soussignés dans le canton de Genève, demandent conformément aux articles 53 à 58 de la constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 et aux articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi sur les heures d'ouverture des magasins du 17 juin 2010 (I 1 05 - PL 10448) soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement par le signataire. En matière cantonale, les électeurs et électrices dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (Art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

nom (en majuscule)	Prénom usuel	date de naissance	canton d'origine	Commune électorale	domicile (adresse complète)	signature

Le Service des votations et élections certifie la validité de signatures. Le contrôleur:.....
Genève, le

A renvoyer d'ici au 31 juillet 2010 au GEIP, p.a. Point Eco, rue Lissignol 12, 1201 Genève

entrepreneurs
progressistes